

**PORTANT RÉSULTATS DE L'ÉLECTION DU DOYEN  
DE L'UFR SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES (SHS)**

**LE PRÉSIDENT,**

- Vu le code de l'éducation et notamment son article L 713-3,
- Vu les statuts de l'université modifiés et approuvés le 21 mai 2019,
- Vu les statuts de l'UFR Sciences Humaines et Sociales modifiés et approuvés en conseil d'administration le 26 février 2019,
- Vu l'arrêté du président n°2021-02-DAGAP du 13 janvier 2021 portant organisation de l'élection du doyen de l'UFR Sciences Humaines et Sociales (SHS),
- Vu le procès-verbal de dépouillement du scrutin du 4 février 2021 en conseil d'UFR,

**ARRÊTE**

**Article 1**

Monsieur Alain RICHAUD a été élu doyen de l'UFR SHS, en conseil d'UFR du 4 février 2021, pour un second mandat de cinq ans à compter du 5 février 2021.

**Article 2**

Le présent arrêté sera affiché en zone présidence et dans le hall de l'UFR SHS.

Il sera également consultable dans le recueil des actes et décisions à la rubrique « actes réglementaires » sur le site internet de l'université par le menu accès rapide ou via la plateforme e-Doc de l'université – Affaires Juridiques – rubrique « actes réglementaires ».

Il sera transmis à monsieur le Recteur de région académique, Chancelier des Universités.

**Article 3**

Le Directeur Général des Services de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté.



Fait à Avignon, le 5 février 2021  
Le Président d'Avignon Université,

  
Philippe ELLERKAMP

Transmis au Recteur de région académique, Chancelier des universités et publié le

**08 FEV. 2021**